

éviter une sottise à son pays; et il a combattu en bon Lyonnais, avec les qualités propres de notre génie local, de ce génie ami des grands rêves, hardi à s'élancer dans les nuages, mais toujours retenu à la terre par la chaîne d'or du bon sens... et de l'économie.

Le projet de M. Leger a été, si nous ne nous trompons, soumis à l'examen de la Commission nommée par le Gouvernement en suite du vote du Sénat. Je crois qu'il n'a pas été adopté. La Commission et le Conseil supérieur des ponts et chaussées s'en seraient tenus au projet de M. Chambrelent avec de légères modifications.

#### Projet probable du Gouvernement.

C'est donc, selon toute probabilité, le projet Chambrelent légèrement modifié, dont le Gouvernement proposera l'adoption aux Chambres.

Ce projet, à la suite de ces légères modifications, comporterait un canal sur la rive droite, un canal sur la rive gauche, et en outre le canal supplémentaire de la Cèze.

Le canal de la rive droite partira de Cornas; il prendra 25 mètres cubes.

Le canal de la Cèze aura sa prise dans le Rhône à l'embouchure de la Cèze; il prendra 12 mètres cubes.

Le canal de la rive gauche s'amorcera à Romans, dans l'Isère, ou peut-être, reporté un peu au nord, à Saint-Vallier. Vous vous souvenez que la Chambre et le Sénat avaient pris en pitié les riverains de gauche oubliés depuis Condrieu jusqu'à l'Isère: le Gouvernement s'associerait à demi à cette commisération, en remontant la prise d'eau environ à mi-chemin entre l'Isère et Condrieu. La dotation de ce canal serait de 10 ou 12 mètres cubes.